

LE GUIDE DE LA RENTRÉE

2026/2027



DOSSIER D'INSCRIPTION



Le dossier d'inscription est dématérialisé pour :

- > la Restauration scolaire,
- > l'Accueil périscolaire,
- > l'Accueil de loisirs Les Fripouilles

**DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER
EN LIGNE SUR
L'ESPACE FAMILLE ENTRE
LE 08/06 & LE 31/07/2026**



COORDONNÉES & PERMANENCES

ÉLUE RÉFÉRENTE

Marie-Christine Roux
Adjointe à l'éducation et à l'enfance

Pour tout rendez-vous, merci de contacter :

SERVICE ÉDUCATION

education@mairie30380.fr
04 66 60 74 04

PÔLE VIE SCOLAIRE

vie.scolaire@mairie30380.fr

> RESPONSABLE :

Maryline Letang
04 66 60 80 77 / 06 70 27 89 89

> RESPONSABLE ADJOINTE :

Justine Blanc
04 66 60 80 77 / 07 86 00 68 79

TEMPS PÉRISCOLAIRES

> JOLIOT CURIE :

periscolaire.joliot@mairie30380.fr
Anne Marsan
04 66 60 81 94 / 07 82 09 71 12

> MARIGNAC :

periscolaire.marignac@mairie30380.fr
Aurélien Troadec
04 66 83 21 81 / 07 83 87 60 40

ACCUEIL DE LOISIRS LES FRIPOUILLES

accueil.loisirs@mairie30380.fr

> DIRECTRICE :

Céline Misseri
04 66 25 60 43 / 06 23 17 07 89

> **Permanence à l'accueil de loisirs**
(uniquement en période scolaire)
les mardis et jeudis de 14h à 17h
sur rendez-vous téléphonique

Chères familles, Chers élèves,
Chers partenaires éducatifs,

Nous arrivons à la fin de l'année scolaire. Des moments de joie, de découverte, mais aussi de repos nous attendent.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de belles vacances d'été sous le signe de l'aventure, du soleil, des rires et de précieux moments en famille qui vous permettront de revenir avec de beaux souvenirs plein la tête.

Après un été bien mérité, nous serons heureux de vous retrouver pour la rentrée 2026/2027. Les vacances nous auront ressourcés. Elles auront été le prélude d'une année où curiosité, bien-être et réussite seront au cœur de nos priorités.

Notre commune mise sur les communautés éducatives : équipes enseignantes, personnels municipaux et parents travaillent ensemble pour offrir à nos écoliers un cadre d'apprentissage sûr, stimulant et inclusif. L'association des parents d'élèves joue un rôle essentiel : merci pour votre engagement, vos idées et votre présence auprès des élèves et des équipes pédagogiques.

Cette année, la municipalité continuera de soutenir les projets pédagogiques, les activités culturelles et sportives accessibles à tous. Ensemble (mairie, familles et enseignants), nous construirons un environnement propice à l'épanouissement de chacun de vos enfants.

Pour les élèves : très bonne rentrée, avec de la confiance et surtout du plaisir d'apprendre. Pour les parents et les partenaires : merci de votre coopération. Comptez sur notre engagement constant.

Avec toute notre confiance,

Le maire,
Jean-Charles BÉNÉZET



**L'adjointe à l'éducation
et à l'enfance,**
Marie-Christine ROUX



SOMMAIRE

- > DOSSIER D'INSCRIPTION **2**
- > COORDONNÉES & PERMANENCES

- 3** > LE MOT DU MAIRE & DE L'ADJOINTE À L'ÉDUCATION

- > ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
- > INSCRIPTIONS SCOLAIRES **4**

- > HORAIRES
- 5** > VACANCES SCOLAIRES
- > MODALITÉS DE FACTURATION & PAIEMENT

- > ACCUEILS PÉRISCOLAIRES **6/7**

- 8/9** > ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

- > ESPACE FAMILLE **10/11**

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE



GROUPE SCOLAIRE JOLIOT-CURIE

165 avenue du Château
30380 Saint-Christol-lez-Alès
> École maternelle : 04 66 60 74 63
Contact : ce.0300699x@ac-montpellier.fr
> École élémentaire : 04 66 60 73 91
Contact : ce.0301197n@ac-montpellier.fr
A.P.E. Groupe Scolaire Joliot-Curie
Mail : apejoliotcurie@gmail.com
Facebook : APE Joliot Curie

ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE SAINT-CHRISTOPHE

235 chemin de la Croix
30380 Saint-Christol-lez-Alès
04 66 60 74 14
ecole.saint.christophe@orange.fr
A.P.E.L. Saint Christophe
Mail : apel.saintchristophe.30@gmail.com

CFA & ÉCOLE CÉVENOLE

ZAC de la Pyramide - 296 Av. Jean Moulin
30380 Saint-Christol-lez-Alès - 04 26 07 81 21
administration@ecole-cevenole.com



GROUPE SCOLAIRE MARIGNAC

1136 ancien chemin de Sommières
30380 Saint-Christol-lez-Alès
> École maternelle : 04 66 60 85 55
Contact : ce.0301477t@ac-montpellier.fr
> École élémentaire : 04 66 60 84 03
Contact : ce.0300700y@ac-montpellier.fr
A.P.E. Groupe Scolaire Marignac
Mail : apemarignac@gmail.com
Facebook : APE Marignac

COLLÈGE DE SECTEUR DENIS DIDEROT

3 avenue Jean-Baptiste Dumas
30100 Alès - 04 66 54 20 55
www.clg-diderot-ales.ac-montpellier.fr

LYCÉE JACQUES PRÉVERT

1 place Lucie Aubrac
30380 Saint-Christol-lez-Alès
04 66 60 08 50 - www.lyceeprevert.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ÉCOLE MATERNELLE

Dès octobre 2026 : inscription des **enfants nés en 2024** auprès du service éducation de la mairie pour la rentrée scolaire 2027/2028.
Pièces à fournir :
> **livret de famille à jour**,
> **justificatif de domicile** de moins de 3 mois,
> copie du **carton de vaccination**.

OBLIGATION SCOLAIRE À 3 ANS

Votre enfant fera sa première rentrée à l'école maternelle en septembre prochain ? Inscrivez-le dès maintenant !
Pour les enfants qui ont ou auront 3 ans durant l'année 2026 (nés en 2023). Pour inscrire votre enfant à l'école maternelle pour la rentrée 2026, ne tardez pas à **effectuer les démarches**. Renseignez-vous auprès du **service éducation de la mairie** dès que possible afin de connaître les **modalités d'inscription**.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

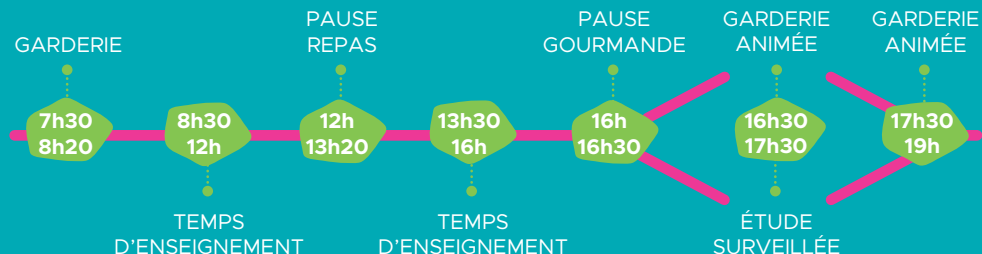
Juin 2026 : les directrices et les directeurs informent les familles des dates d'inscription pour le passage de grande section (GS) au cours préparatoire (CP).

NOUVEAUX ARRIVANTS



Une inscription administrative est nécessaire :
se rapprocher du service éducation de la mairie.

HORAIRES DES ÉCOLES



VACANCES SCOLAIRES

RENTREE	TOUSSAINT	NOËL	HIVER	PRINTEMPS	ASCENSION	ÉTÉ
01/09/26	17/10/26 au 02/11/26	19/12/26 au 04/01/27	06/02/27 au 22/02/27	03/04/27 au 19/04/27	06/05/27 au 09/05/27	03/07/27

MODALITÉS FACTURATION & PAIEMENT

Les factures sont établies à **terme échu**. Elles sont disponibles sur l'**espace famille** et sont **envoyées par mail** au représentant légal. Leur règlement s'effectue via l'espace famille par **paiement en ligne**. Toutefois, le paiement est possible

POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE > chèque ou espèces en mairie

POUR LA GARDERIE & L'ÉTUDE SURVEILLÉE
> chèque ou CESU en mairie
> chèque, espèces ou CESU auprès de la responsable de l'accueil périscolaire de l'école.

POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS
> chèque ou espèces à l'accueil de loisirs

À noter : **en cas de déménagement**, vous devez vous **acquitter des sommes dues** sur l'espace famille ou auprès du service éducation de la mairie. Toute facture antérieure à l'année scolaire écoulée doit être soldée avant toute nouvelle inscription ! Toute **facture impayée** sera transmise au **Trésor Public** pour **recouvrement**.

Les **tarifs 2026-2027** seront disponibles sur le site de la commune dès le début des inscriptions : **www.saintchristollezales.fr**

SIGNALER UNE ABSENCE

En cas d'absence de votre enfant, merci de la justifier auprès de l'école **et** du service périscolaire en déposant un **justificatif d'absence** sur votre Espace Famille pour la partie périscolaire et auprès de l'école pour la partie scolaire. En l'absence de justificatif, toute réservation sera dûe.

AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE

Les familles domiciliées sur la commune, dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 700€, peuvent bénéficier de l'aide à la rentrée scolaire pour les enfants inscrits en maternelle. Renseignements auprès du CCAS au 04 66 60 69 01 à partir du 01/09/2026 et jusqu'au 09/10/2026.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

GARDERIE

Les enfants peuvent fréquenter la **garderie** de façon **régulière** ou **occasionnelle**. L'encadrement et l'animation sont assurés par du personnel formé.

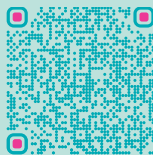
> Garderie du **matin** : 7h30 à 8h20.

> Garderie du **soir** : 16h à 19h.

La **pause gourmande** est proposée aux enfants entre **16h et 16h30**. Elle est **offerte par la collectivité**. **Les deux garderies sont payantes et sur inscription obligatoire préalable**. Seules les personnes inscrites sur l'espace famille de l'enfant, sont autorisées à venir le chercher à la garderie.

ÉTUDE SURVEILLÉE

La municipalité reconduit ces **temps d'aide aux devoirs** en préambule aux temps de garderie entre **16h30 et 17h30**.



RÈGLEMENT
INTÉRIEUR
ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE

L'équipe du **service de la restauration scolaire** confectionne tous les jours les repas de vos enfants. Elle propose des **repas traditionnels**, des **repas végétariens**, un **repas bio** par semaine et un **repas à thème** par mois. Un repas végétarien en alternative aux repas traditionnels est proposé tous les jours à vos enfants. Une **commission repas** a lieu chaque mois en mairie. Cette rencontre permet de réaliser un **bilan des repas du mois précédent** et de discuter l'élaboration des menus du mois suivant proposés par une **diététicienne**.

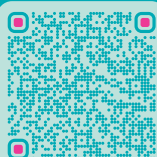
Ces commissions sont ouvertes aux familles. Les parents désireux d'y participer peuvent contacter la vie scolaire par mail ou par téléphone. **Les menus sont téléchargeables sur le site internet de la commune.**

La municipalité s'est à nouveau engagée auprès de l'organisme **"UN PLUS BIO"**. Cet organisme propose un **accompagnement de l'équipe de cuisine**, des **idées de repas**. Son action tend à **rendre le bio accessible à tous**, dans un **souci d'agir sur la santé et de protéger l'environnement**.



ALLERGIES

La ville de Saint-Christol-lez-Alès donne la possibilité aux enfants, souffrant d'allergies alimentaires ou de problèmes de santé, d'accéder aux accueils périscolaires (cantine et garderie). Compte tenu des risques encourus, l'accueil de ces enfants est subordonné au respect de règles strictes, définies dans le **projet d'accueil individualisé (P.A.I.) co-signé par la famille, le médecin scolaire, le directeur de l'école et le maire**. Cette démarche doit être engagée par les familles auprès du directeur (trice). Ces dernières devront apporter si nécessaire : un panier repas, un goûter et/ou une trousse pour leur enfant.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR
RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION ET RÉSERVATION

Il est nécessaire de **se connecter à son espace famille pour pouvoir inscrire votre enfant au restaurant scolaire ou aux accueils périscolaires ou à l'accueil de loisirs**. Une **inscription par service est nécessaire**. Une **aide à la démarche** est pour cela disponible en **pages 10 et 11** de ce guide. Il vous suffit de renseigner les différentes rubriques proposées et de joindre les justificatifs demandés sous une forme dématérialisée.

Grâce à la **rubrique "réservation"**

vous pourrez opter pour :

- > Des **réservations sous la forme d'un abonnement** lorsque vous souhaitez que votre enfant soit accueilli **ponctuellement en cochant les cases des jours choisis**. Cette inscription doit se faire au plus tard le lundi minuit de la semaine précédant l'inscription en période scolaire et le lundi minuit de la semaine précédant les vacances pour la semaine de rentrée.
- > Une **inscription sous la forme occasionnelle** lorsque vous souhaitez que votre enfant soit accueilli **ponctuellement en cochant les cases des jours choisis**. Cette inscription doit se faire au plus tard le lundi minuit de la semaine précédant l'inscription en période scolaire et le lundi minuit de la semaine précédant les vacances pour la semaine de rentrée.

Attention : Il est obligatoire de vous inscrire entre le 8 juin 2026 et le 31 juillet 2026, pour que votre dossier puisse être vérifié et validé par le Pôle Vie Scolaire !

LISTE DES PIÈCES

DÉMATÉRIALISÉES À FOURNIR

Pièces obligatoires :

- > **Livret de famille** à jour (page parents et enfants),
- > **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone)
- > **Attestation d'assurance en responsabilité extrascolaire** nominative de l'enfant couvrant la période du 01/09/2026 au 31/08/2027
- > Pour les **parents séparés** : avant toute démarche, contacter la vie scolaire (vie.scolaire@mairie30380.fr) pour mettre en place l'inscription selon votre jugement de garde.
- > Pour les enfants faisant l'objet d'un **projet d'accueil individualisé (PAI)** : les informations concernant les adaptations à prendre en compte pour l'accueil de votre enfant.

À NOTER

**LES INSCRIPTIONS,
DÉSINSCRIPTIONS
ET MODIFICATIONS
SE FONT UNIQUEMENT SUR
L'ESPACE FAMILLE.**

Il est très important de vous munir de l'ensemble des pièces justificatives dématérialisées, afin de pouvoir réaliser votre inscription. Les pièces et les dossiers sont valables uniquement pour l'année scolaire en cours. **Sans dossier périscolaire, aucun enfant ne sera accepté aux accueils périscolaires.**



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Notre accueil de loisirs s'inscrit dans une **démarche environnementale**. Il est **reconnu Écocentre par la Fédération nationale des Francas** et oeuvre en ce sens au **développement des pratiques éco-citoyennes** auprès des enfants. Il est également identifié comme **refuge LPO** par la Ligue de Protection des Oiseaux et sensibilise, dans cette optique, à la **protection de la biodiversité**.

Notre structure accueille les enfants à **besoins spécifiques**. Afin de préparer et adapter au mieux leur accueil, les familles sont invitées à **contacter le directrice, Céline Misseri, au 06 23 17 07 89**.

La **facturation** et le **paiement** sont accessibles **sur l'Espace Famille**. Un **règlement en chèque ou espèces** est possible à l'accueil de loisirs ou par télépaiement sur l'Espace Famille.

ACCUEIL DU PUBLIC POUR INFORMATIONS & RÈGLEMENTS

> **PERMANENCE À L'ACCUEIL DE LOISIRS** : en période scolaire, mardi et jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous.

L'inscription se fait via l'espace famille de la commune. Le règlement intérieur doit être signé par le représentant légal.

SANS DOSSIER COMPLET, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE.

AIDE AUX TEMPS LIBRES

L'ATL est notifiée par les responsables légaux lors de l'inscription. **Avant le 31/01**, il vous sera demandé de fournir ce document pour l'année en cours. Celui-ci peut être actualisé en cours d'année, sur demande du responsable légal, mais ne peut être rétroactif. **Le montant de l'ATL est automatiquement déduit de la facture.**

> LES ESSENTIELS DES FRIPOUILLES

Toutes les pièces doivent être marquées au nom de l'enfant.

- gourde,
- crème solaire,
- serviette,
- recharge,
- casquette,
- sac à dos.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR "LES FRIPOUILLES"

ÉCHÉANCIER DES RÉSERVATIONS

PÉRIODES D'OUVERTURE DE L'ALSH	PÉRIODES DE RÉSERVATION MODIFICATION ET/OU DÉSINSCRIPTION
LES MERCREDIS du 02/09/26 au 14/10/26 (sortie ou intervenant le 23/09/26 à la journée)	Du 20/07/26 à 10h au 14/08/26 à 18h
VACANCES D'AUTOMNE	
Du 19/10/26 au 30/10/26 : sortie les mercredis	Du 25/08/26 à 10h au 18/09/26 à 18h
LES MERCREDIS du 04/11/26 au 16/12/26 (sortie ou intervenant le 25/11/26 à la journée)	Du 07/09/26 à 10h au 02/10/26 à 18h
VACANCES DE FIN D'ANNÉE	
Du 21/12/26 au 31/12/2026	Du 12/10/26 à 10h au 06/11/26 à 18h
LES MERCREDIS du 06/01/27 au 03/02/27 (sortie ou intervenant le 27/01/27 à la journée)	Du 02/11/26 à 10h au 18/11/26 à 18h
VACANCES D'HIVER	
Du 08/02/27 au 19/02/27 (sortie les mercredis)	Du 14/12/26 à 10h au 01/01/27 à 18h
LES MERCREDIS du 24/02/27 au 31/03/27 (sortie ou intervenant le 17/03/27 à la journée)	Du 11/01/27 à 10h au 29/01/27 à 18h
VACANCES DE PRINTEMPS	
Du 05/04/27 au 16/04/27 (sortie les mercredis)	Du 05/02/27 à 10h au 26/02/27 à 18h
LES MERCREDIS du 21/04/27 au 30/06/27 (sortie ou intervenant le 23/06/27 à la journée)	Du 01/03/27 à 10h au 26/03/27 à 18h
VACANCES D'ÉTÉ	
Du 05/07/27 au 27/08/27 (sortie les mercredis). Piscine : mardis (pour les - de 6 ans) & jeudis (pour les + de 6 ans)	Du 24/05/27 à 10h au 18/06/27 à 18h

ATTENTION

L'INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ "ACCUEIL DE LOISIRS" EST OBLIGATOIRE AVANT TOUTE RÉSERVATION.

Il est conseillé aux familles d'anticiper cette inscription afin de pouvoir accéder directement aux réservations aux périodes notées ci-dessus.

En effet, la demande d'inscription, à l'inverse de celle de réservation, nécessite une validation de nos services et n'est donc pas instantanée.

Pour toute question, merci de nous contacter directement (par téléphone ou mail) et non le service périscolaire de la Mairie : **491 chemin de Rouret - 30380 Saint-Christol-lez-Alès**
accueil.loisirs@mairie30380.fr - 04 66 25 60 43 / 06 23 17 07 89

À NOTER

L'ALSH est fermé les jours fériés.
Rappel : conformément au règlement intérieur, une fois la période de réservation clôturée, toute réservation vaut facturation.

PLANNING JOURNÉE



MERCREDIS & PETITES VACANCES SCOLAIRES

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs est : **journée avec repas** ou **1/2 journée sans repas**. Information : durant chaque cycle, hors vacances scolaires, l'accueil de loisirs organise une **sortie à la journée**.



VACANCES D'ÉTÉ

Réservations, modifications ou désinscriptions sur l'Espace Famille, **EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.**



ESPACE FAMILLE

La commune de Saint-Christol-lez-Alès possède son propre **Espace Famille** dans lequel vous avez **accès à votre espace personnel**.

Cet espace dédié, permet l'**inscription de votre enfant** ainsi qu'un **accès permanent à toutes les formalités concernant les activités périscolaires et extrascolaires** :

- > **Inscriptions** (ouverture des droits aux différents services)
- > Suite à la validation de votre dossier d'inscription, un mail vous sera envoyé afin que vous puissiez accéder à vos **réservations**
- > **Réservations et modifications** (restauration scolaire, garderie, accueil de loisirs)
- > **Païement en ligne** de toutes les activités réalisées
- > **Signaler une absence**
- > **Modifier vos réservations**
- > Consulter l'historique de vos **factures**

Vérifier les informations inscrites dans l'onglet information santé.
Afin de pouvoir procéder à votre inscription, l'ensemble des factures doit être réglé.

**DÉPOSEZ
VOTRE DOSSIER
EN LIGNE**

entre le 08/06 & le 31/07/26



En cas d'impossibilité informatique, une **aide** pourra être proposée en mairie, **UNIQUEMENT** sur rendez-vous au 04 66 60 74 04.

> Référent technique
Espace Famille / Concerto :
vie.scolaire@mairie30380.fr

- 1 Connexion
- 2 Création de votre **Espace personnel** en 7 étapes. Remplir l'ensemble des demandes indiquées
- 3 Je déclare ma famille et mon entourage proche
- 4 J'indique le **co-représentant**
- 5 Je crée une **fiche par enfant**
- 6 Je nomme les **personnes susceptibles de venir chercher les enfants** ou d'être **appelées en cas d'urgence** (autre que les co-représentants légaux)
- 7 Je m'acquitte de toutes mes **factures** sous peine de ne plus pouvoir inscrire mon enfant aux différents services périscolaires et extrascolaires.
- 8 Je dépose mes **pièces justificatives** dans mon **espace privé** auquel la municipalité n'a pas accès.
- 9 J'inscris mon (mes) enfant(s) aux **activités souhaitées** (garderie, restauration, les mercredis, les vacances...). Cette inscription vaut ouverture des droits pour l'année scolaire.
- 10 Je réserve les **services périscolaires et extrascolaires** dont mon enfant à besoin après avoir procédé à l'inscription en ligne.
- 11 J'indique tous les éléments "santé" pour mon enfant.
- 12 Je gère les **autorisations** concernant mon enfant (baignade, photos, etc...). J'indique qui a le droit de venir chercher mon enfant.
!/\ La personne doit être renseignée dans les contacts de la famille.

Une fois connecté(e) à mon **espace personnel**, je clique sur les différentes rubriques pour renseigner toutes les informations concernant les enfants.

Lorsque l'ensemble des informations sera renseigné et validé (par les services de la Mairie), vous pourrez réserver les services périscolaires (restauration, garderie et études surveillées).

**POUR LES
RÉSERVATIONS
À L'ACCUEIL
DE LOISIRS**

des périodes de réservation sont établies dans le planning figurant en p9 de ce guide.

EN ROUTE POUR
LA RENTRÉE. 

